

Groupement des Professionnels Fédérés du Diagnostic Immobilier (GPFDI)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 31 mai 2024

POUR UNE DÉFENSE RENFORCÉE DES INTÉRÊTS DES DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

Ensemble, CDI-FNAIM, FIDI et SIDIANE ont créé une Association intersyndicale, le Groupement des Professionnels Fédérés du Diagnostic Immobilier (GPFDI). Un lieu de coordination pour construire et faire valoir une seule voix et défendre ainsi plus efficacement les diagnostiqueurs immobiliers, dans des Instances Publiques dont les diagnostiqueurs sont absents, notamment en lien avec la rénovation énergétique. Les trois organisations professionnelles membres fondatrices de ce groupement conservent néanmoins leurs spécificités et leur indépendance.

Du nouveau dans le paysage du diagnostic immobilier ! Avec la création du Groupement des Professionnels Fédérés du Diagnostic Immobilier (GPFDI), il s'agit d'acter la volonté commune de la CDI-FNAIM, de la FIDI et de SIDIANE et de leurs dirigeants de travailler ensemble plus efficacement, d'être le plus représentatif possible des diagnostiqueurs dans leur diversité et de peser davantage vis-à-vis des instances gouvernementales et réglementaires. L'enjeu est bien de prendre pleinement part aux instances de concertation, de conseil et de décision qui façonnent le marché et sa structuration.

Comme l'indiquent les statuts de cette association commune, ce Groupement se fixe comme buts « *d'intervenir sur des thématiques décidées collégalement par ses membres, représenter ses membres et la filière auprès des Pouvoirs publics, de l'administration et tous organismes de quelque nature ayant une interaction avec la filière mais aussi d'analyser des problématiques rencontrées par la filière et rechercher des solutions* ».

Trois premiers sujets sont déjà à l'ordre du jour du Groupement et de ses membres, à propos desquels il y a une volonté unanime de s'engager en commun. Tous portent sur la rénovation énergétique :

- 1- **Le contrôle longitudinal du travail des diagnostiqueurs (observer et exploiter les statistiques individuelles des certifiés)**, moins cher, plus pertinent et plus efficace pour renforcer la qualité continue du travail de tous les professionnels du diagnostic immobilier ;

- 2- **L'harmonisation des pratiques des organismes de certification**, à ce jour trop disparates, dans le cadre de grilles de contrôle des diagnostics de performance énergétique (DPE) et demain des audits énergétiques ;
- 3- **L'aménagement des plannings de renouvellement des certifications** des diagnostiqueurs immobiliers en ce qui concerne là encore les DPE et les audits énergétiques, afin de le rendre plus efficient. Il permettra ainsi de répondre aux besoins du marché, sans aucun doute en forte croissance au 1^{er} janvier 2025, tout en permettant de maintenir la compétence.

Principal autre intérêt de la création de ce groupement, assurer la représentation de la filière dans les instances consultatives telles que le Conseil National de l'Habitat, le Comité de la rénovation, le comité MaPrimeRénov...qui exigent une voix unique par métier impliqué. Sans cette Association, les diagnostiqueurs immobiliers en seraient écartés. Tous ces organismes accompagnent le Gouvernement et son administration mais aussi le législateur sur les questions de la rénovation énergétique, du logement, des travaux, de la santé au travail, etc. Des instances souvent consultatives, de conseil sur l'édiction de lois et de normes, mais qui peuvent aussi disposer de pouvoirs de contrôle et de régulation de ces activités avec des impacts directs et concrets sur le marché du diagnostic, les diagnostiqueurs, leur métier et leurs obligations.

À ce titre, le Groupement des Professionnels Fédérés du Diagnostic Immobilier (GPFDI), qui a désigné **Jean Christophe PROTAIS** titulaire et **Lionel JANOT** suppléant, se félicite d'intégrer le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCE). Ils porteront la voix des diagnostiqueurs immobiliers, absents jusqu'alors. Pourtant, toutes les décisions qui ont impacté la filière ces dernières années ont été visées préalablement par cette instance. À chaque fois, le CSCEE, présidé par l'ancien député Christophe CARESCHE, a émis un avis consultatif étayé, rendu public et souvent médiatisé, avant toute décision du Gouvernement, législative ou réglementaire.

Cette première avancée est significative et utile pour faire entendre la voix des diagnostiqueurs et accompagner la filière de manière pertinente dans son développement et sa structuration.

« Merci au CSCEE d'accueillir les représentants de la filière du diagnostic immobilier, pivot de la rénovation énergétique. Nous sommes alignés pour travailler dans l'intérêt des diagnostiqueurs : les indépendants, les PME et les grandes entreprises du secteur ». Jean-Christophe PROTAIS, Président de SIDIANE, représentant titulaire du diagnostic immobilier au CSCEE, désigné par le GPFDI.

« Rassembler et représenter toute la filière d'une seule voix sur des sujets qui font consensus est indispensable pour notre filière. C'est en écoutant et intégrant les intérêts de tous, quels que soient la taille ou le modèle économique, que nous évoluerons plus vite et plus efficacement. C'est la clé pour répondre aux défis actuels et futurs de notre secteur ». Lionel Janot, président de la FIDI, représentant suppléant du diagnostic immobilier au CSCEE, désigné par le GPFDI et Yannick Ainouche, président de la CDI-FNAIM et trésorier du GPFDI, au nom de l'Alliance du Diagnostic Immobilier.

Contacts presse :

Raphaël EULRY | Tél. : +33 (0)6 86 14 93 23 | raphael.eulry@dissensus-affaires-publiques.fr

Groupement des Professionnels Fédérés du Diagnostic Immobilier (GPFDI) Association des organisations : FIDI, CDI-FNAIM, SIDIANE | 66, rue de Rome 75007 PARIS